BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 379

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

831 520 143 RCS Marseille.
GROUPE MR SURETE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 59, Cours Lieutaud, 13006 Marseille 6e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION GROUPE MR SURETE Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 59 Cours Lieutaud 13006 Marseille 6e Arrondissement N° RCS 831 520 143 RCS Marseille, est société absorbante GINO FIORELLI Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 59 Cours Lieutaud 13006 Marseille 6e Arrondissement N° RCS 753 631 555 RCS Marseille, est société absorbée Actif : 231 996,00 EUR Passif : 140 970,00 EUR Actif net apporté : 91 023,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société RUNAWAY, Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros, dont le siège social est situé 16 AVENUE GAMBETTA 06600 ANTIBES, immatriculée sous le numéro 752 930 438 RCS ANTIBES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GINO FIORELLI (ACCORD ASSISTANCE 13) depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GROUPE MR SURETE. La société GINO FIORELLI (ACCORD ASSISTANCE 13) sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE pour la société GINO FIORELLI (ACCORD ASSISTANCE 13) en date du 17.06.2025 - au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE pour la société GROUPE MR SURETE en date du 16.06.2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..